UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

ARRETE N° EPE UCA-2021-689

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES LICENCES PROFESSIONNELLES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'éducation,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :
La composition des jurys d'examen des Licences professionnelles de l'UFR de Chimie comme suit :

Licence Professionnelle
Mention : Métiers de l'emballage et du conditionnement

Membres du jury :

Christophe CAPERAA, Président du jury, MCF
Philippe BOUCHARD, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 :
Julien CHRISTMANN, MCF
Serge GERMAN, Professionnel : Directeur de l'ESEPAC

Semestre 2 :
Martine MIHAILOVIC, MCF
Serge GERMAN, Professionnel : Directeur de l'ESEPAC

Licence Professionnelle
Mention : Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement

Membres du jury :

Christine TAVIOT GUEHO, Président du jury, PU
Jean-Yves COXAM, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 et 2 :
Laurence RODIER, MCF
Bernard LYAN, Professionnel-INRA de Theix

Article 2 :
Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06/12/2021

Le Président

Mathias BERNARD

- *Transmis au contrôle de légalité le* 08 DEC. 2021
- *Publié le* 08 DEC. 2021

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*